



PREFET D'ILLE-ET-VILAINE

Préfecture

Rennes, le 30 juillet 2012

Direction de la réglementation
et des libertés publiques

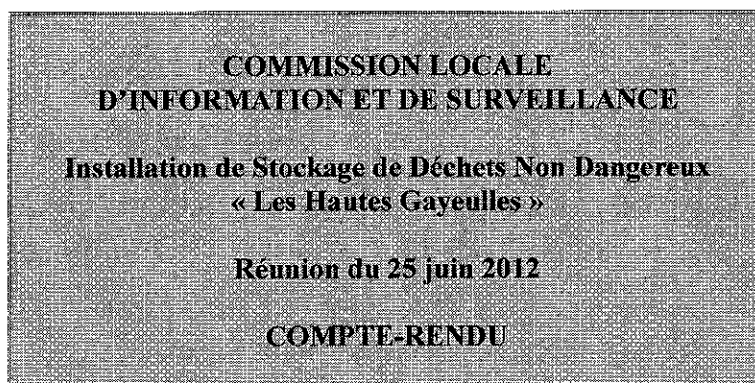
Bureau des installations classées

Affaire suivie par JC LEMERCIER

☎ 02 99 02 13 87

☎ 02 99 02 13 29

jean-claude.lemercier@ille-et-vilaine.gouv.fr



La commission locale d'information et de surveillance (CLIS) de l'ISDND des Hautes Gayeulles s'est réunie à la mairie de Betton, le 25 juin 2012, sous la présidence de M. Jean CHEVALIER, directeur de la réglementation et des libertés publiques de la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

Etaient présents :

Titulaires :

Collège des collectivités territoriales :

- M. Marc HERVE, représentant le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine,
- M. Jean-Louis MERRIEN, représentant Rennes Métropole,
- M. Vincent MAHO-DUHAMEL, représentant la Ville de Rennes

Collège des associations de protection de l'environnement et des riverains :

- M. Paul PEGEAUD, représentant Eau et Rivières de Bretagne,
- M. Pierre LEGUY, représentant des riverains

Collège de l'exploitant :

- M. Daniel DEIN, Conseiller Communautaire – Rennes Métropole,
- Mme Nathalie GAILLARD, Rennes Métropole,

Collège des administrations publiques :

- M. Jocelyn LEVAVASSEUR, représentant la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- M. Philippe GARREAU, représentant le directeur général de l'Agence Régionale de Santé

Assistaient également à la réunion :

- M. Sylvain CHERON, représentant la société CHARIER Déchets Valorisation,
- M. Cyrille DROULIN, représentant la société CHARIER Déchets Valorisation,
- Mme Marie BASQUIN, stagiaire Rennes Métropole,
- M. Gilles GUILLOU, Rennes Métropole
- Mme Claire LE LAOUENAN, stagiaire DREAL,
- M. Jean-Claude LEMERCIER, bureau des installations classées de la préfecture.

Les membres de la commission avaient rendez-vous à 14h30 sur le site pour une visite de l'installation. Mme GAILLARD a présenté les travaux réalisés depuis un an et exposé ceux à venir. Les membres de la Clis se sont ensuite rendus dans une salle de la mairie de Betton pour assister à 16h à la réunion de présentation du bilan d'activité 2011 de l'établissement.

M. CHEVALIER ouvre la séance en remerciant les personnes présentes pour leur participation à la réunion, il débute ensuite l'ordre du jour.

1 – Adoption du compte-rendu de la réunion du 24 mars 2011

En l'absence d'observation, le compte rendu est adopté

2 – Présentation du bilan d'activité 2011

Le document, adressé aux membres de la commission avec les convocations, est présenté par Mme GAILLARD.

2-1- EXPLOITATION DU SITE

Le tonnage total reçu en 2011 est de 8 191 tonnes réparties ainsi : 2 939 tonnes de balayures de voiries, 5 122 de plâtre, 117 de sables de STEP et 13 tonnes de laine minérale. Il s'agit de proportions classiquement accueillies sur l'ISDND. La majorité des déchets de plâtre proviennent d'activités de bricolage des ménages mais également d'activités artisanales.

S'agissant des encombrants, le site n'en a pas accueilli en 2011 contrairement aux années 2009 et 2010. En effet depuis 2010, un nouveau marché de traitement a été passé avec la société Sèché pour un enfouissement en attendant que l'unité de broyage d'encombrants prévue sur le site de l'UVE puisse voir le jour et ainsi permettre de valoriser énergétiquement ces déchets.

La ville de Rennes est un gros fournisseur de balayures (2 081 tonnes).

Tous les déchets accueillis sur le site font l'objet annuellement d'une FIP (Fiche d'identification préalable) afin de caractériser les déchets rentrant sur l'ISDND et s'assurer de leur compatibilité avec l'arrêté d'autorisation. Dans un souci de reproductibilité de l'échantillonnage, Rennes Métropole travaille actuellement à la mise en place d'une procédure d'échantillonnage des balayures. Cet échantillonnage se fera, à terme, par Charier DV sur le site et non plus par les communes, productrices et apporteurs de déchets.

Mme GAILLARD indique, au sujet du casier 8 (plâtre), que sa durée de vie est prévue à fin 2013 et qu'un nouveau casier devra être ouvert dans le courant de l'année 2013.

Le casier 9, quant à lui, a été fermé le 31 janvier 2011. Le 10 a pris le relais, son ouverture a été faite le 1er février 2011.

2-2- SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE

L'ensemble des eaux recueillies sur le site est contrôlé sur le plan qualitatif et sur le plan quantitatif depuis la mise en place d'une station de comptage.

Malgré une faible pluviométrie au cours de l'année 2011, les relevés piézométriques ont montré une stabilité générale du niveau des eaux de nappes.

Il a également été constaté une stabilité de la conductivité et du pH des eaux de nappes ainsi qu'une stabilité générale de la DCO.

Concernant les eaux de drainage et subsurface, Mme GAILLARD souligne la stabilité générale du pH malgré une légère augmentation en période estivale. Un processus d'eutrophisation du bassin est apparu. Il est à noter que les valeurs moyennes de matières en suspension (MES) et d'hydrocarbures restent nettement inférieures aux limites de rejet.

Concernant les lixiviats, il a été constaté en corrélation avec la pluviométrie, une diminution générale de la quantité rejetée dans le milieu.

La DCO a augmenté en période estivale mais la valeur moyenne reste inférieure à la limite de rejet.

S'agissant des MES et COT, on assiste à une augmentation en période estivale. Il faut noter que ces phénomènes d'eutrophisation surviennent de manière redondante sur ces périodes.

Mme GAILLARD précise que les déchets traités sont peu émetteurs de polluants, ce qui est corroboré par les résultats des analyses.

Au sujet de l'eutrophisation du bassin de stockage n°7, Mme GAILLARD évoque la dérogation accordée par le Préfet concernant la prolongation de trois mois, soit jusqu'au 31 août 2012, de la période de rejet des eaux traitées dans le ruisseau de la Cormerais. Cette dérogation devrait permettre la vidange de la lagune afin de pouvoir effectuer son curage et remédier, dans un premier temps, aux variations de pH dues au phénomène d'eutrophisation.

M. MERRIEN observe que pour vraiment diminuer le pH, il serait judicieux d'allonger les périodes de rejet afin de limiter le temps de séjour dans les lagunes et ainsi réduire le phénomène d'eutrophisation. Il ajoute que cette question sera à nouveau soumise à réflexion. Cette solution pourrait éviter de procéder à une acidification chimique des eaux traitées.

M. LEVAVASSEUR indique qu'il conviendrait d'essayer de prévenir le phénomène en renforçant notamment la fréquence d'entretien des lagunes.

M. CHEVALIER demande, dans l'état actuel de la situation, quand auront lieu la vidange et le curage.

Mme GAILLARD répond que l'opération est normalement prévue pour septembre.

Mme GAILLARD fait cependant remarquer que les résultats sont dépendants de paramètres extérieurs comme la douceur du temps associée à une forte pluviométrie. Elle ajoute que si l'été 2012 est pluvieux, une nouvelle dérogation pourrait être sollicitée afin de pouvoir vider totalement la lagune.

L'analyse de l'IBGN (indice biologique global normalisé), réalisée au début de l'année 2010, avait mis en évidence une amélioration globale de l'état biologique du milieu récepteur en aval du point de rejet par rapport à la situation amont.

Toujours en matière de surveillance des lixiviats (NGL, Pt, métaux totaux, hydrocarbures), il apparaît que les valeurs moyennes sont toutes inférieures aux limites de rejet.

Enfin, à propos de la surveillance du milieu récepteur, il est à noter que les rejets ont été effectués au cours des mois de février, mars, avril et mai, le volume d'eau rejeté étant de 4 296 m³. Il n'y a pas eu de rejets en décembre et janvier à cause de non conformité de certains paramètres d'analyse.

Les trois analyses effectuées dans le ruisseau de la Cormerais ont donné des résultats satisfaisants.

2-3- SURVEILLANCE DU BIOGAZ

Les résultats de la campagne annuelle figurent sur le tableau présenté en page 21 du bilan d'activité 2011 qui a été adressé à tous les membres de la commission.

2-4- CONDITIONS METEOROLOGIQUES ET BILAN HYDRIQUE

Mme GAILLARD poursuit son exposé par la présentation du bilan hydrique du site. Même si l'année 2011 a été marquée par une pluviométrie importante en août et décembre, la période 2010-2011 est qualifiée de sèche.

Les volumes transférés entre les lagunes L2 et L3 ainsi qu'entre les lagunes L3 et L7 sont identiques car le fonctionnement se fait à niveau constant dans le but de ne pas perturber l'activité biologique des lagunes.

2-5- TRAVAUX

La station de comptage que les membres de la Clis ont pu visiter sur le site, permet désormais de comptabiliser de façon précise les rejets provenant de la lagune 4-5 (Eaux pluviales et subsurface) et de la lagune 7 (Lixiviats traités).

Il va être mis en œuvre un système de carte mémoire et de transfert automatique des données relevées par la station de comptage vers le bureau de l'exploitant (relevé des débits effectué chaque heure sur chacun des rejets).

Une nouvelle campagne RSDE (Recherche de Substances Dangereuses dans l'Eau) va démarrer le 4 juillet 2012 pour se terminer fin mars 2013.

Les autres travaux ont concerné l'installation de passerelles d'accès aux pompes dans les lagunes 1, 2 et 7 ; la modification des rejets des eaux de subsurface (lagunes 1 et 6) ; la mise en place de regards de curage du réseau de lixiviats ouest et l'installation d'un débitmètre sur le réseau de lixiviats ouest.

2-6- AUTRES CONTROLES REGLEMENTAIRES

Mme GAILLARD signale que le portique de détection de la radioactivité qui avait été contrôlé en décembre 2011, vient de tomber en panne. La réparation ne devrait pas être effectuée avant trois à cinq semaines.

Dans l'attente, le contrôle des camions est réalisé à Villejean sur les installations de la SOBREC. Aucun camion ne rentre sur le site des Hautes Gayeulles s'il n'a pas été contrôlé au préalable.

En 2011, les autres contrôles ont porté sur le pont bascule, les installations électriques, les extincteurs et poteaux incendie ainsi que les cheminées de biogaz et les niveaux de lixiviats.

2-7- PERSPECTIVES

Elles concernent des travaux de fermeture du casier 9 et de reprofilage des casiers 1, 2 et 3 ; une nouvelle campagne RSDE ; la construction d'un bâtiment d'accueil et d'un hangar technique et enfin une étude prospective sur le fonctionnement du site (détails page 29 et suivantes du bilan d'activité 2011).

A la fin de cette étude, un projet d'extension du site sera mis en œuvre, les nouveaux terrains constituant une réserve foncière.

A propos du casier 6, Mme GAILLARD précise que malgré une durée de vie résiduelle estimée à cinq ans, celui-ci a été fermé prématurément car une présence d'H₂S a été mise en évidence au début des années 2000 au niveau du puits n°3 du casier. Une étude a été réalisée afin de déterminer le traitement

le plus adapté aux plages de débit et de concentration d'H₂S ; le traitement ayant été retenu est l'adsorption par charbon actif.

Mme GAILLARD, toujours à propos du casier 6, signale que sa réouverture n'interviendra qu'après le parfait achèvement du traitement de la poche d'H₂S.

M. CHEVALIER demande de quel type de nuisances il s'agit.

M. LEVAVASSEUR précise que ce sont des émanations toxiques accompagnées d'odeurs désagréables.

Mme GAILLARD sollicite l'avis des membres de la Clis pour mandater le cabinet BURGEAP afin d'élaborer un cahier des charges pour le traitement du casier 6.

En tant que président de la Clis, M. CHEVALIER répond que les membres sont favorables.

M. PEGEAUD souhaite connaître le flux d'H₂S.

Mme GAILLARD répond que la quantité à traiter n'est pas connue mais qu'au vu des éléments d'étude déjà réalisés, la durée du traitement a été estimée à un an par le cabinet BURGEAP.

Concernant le rendement épuratoire des lixiviats calculé à partir de la DCO entre les eaux brutes et les eaux traitées, il a tendance à diminuer chaque année. Dans le but de limiter cette diminution trois apports de boues biologiques ont été réalisés durant l'année 2011 pour obtenir un rendement annuel proche de 40%.

Depuis 2008, on constate sur la lagune 7 une augmentation constante du pH et ce malgré l'introduction en 2009 et 2011 de carpes herbivores. Les niveaux de pH actuellement atteints empêchent le rejet dans le milieu naturel.

Mme GAILLARD indique que pour permettre le rejet des lixiviats au milieu naturel, un ajout d'acide dans les lagunes 7 et 3 a été réalisé (Diminution du pH). A plus long terme, il pourrait être envisagé le recours à une unité compact de traitement biologique couplée à un traitement complémentaire par charbon actif et filtre à sable.

M. PEGEAUD demande comment ont réagi les carpes à l'acidification du milieu.

M. CHERON répond qu'à ce jour il n'y a pas eu de problème.

M. LEVAVASSEUR considère qu'il s'agit d'une solution extrême qu'il convient d'éviter au maximum.

Au sujet de la diversification des activités, Mme GAILLARD évoque la nécessité de créer un nouveau casier « plâtre » les quantités enfouies devant cependant être diminuées par la mise en place d'une filière de valorisation. Actuellement la caractérisation des déchets plâtre a permis d'estimer à 20-25% la quantité de plâtre potentiellement valorisable à partir d'un cahier des charges le moins contraignant.

S'agissant des autres déchets : inertes, amiante, laines minérales, bois, DEEE, encombrants, DV, leur traitement devrait s'améliorer grâce aux objectifs de valorisation matière du Grenelle.

Cependant le coût du traitement de certains déchets notamment l'amiante liée pourrait augmenter en raison, en particulier, de l'évolution de la réglementation et de la limitation des exutoires (ISDI autorisées à accueillir de l'amiante liée) sur le département.

M. MERRIEN fait remarquer qu'en matière de déchets amiantés, il s'agit d'amiante liée et non pas de poussières amiantées d'isolation qui doivent être stockées en ISDD. Il tient par ailleurs à souligner que la volonté de l'exploitant n'est pas d'enfouir davantage de déchets mais bien d'encourager la valorisation et le recyclage.

M. CHERON donne l'exemple des granulats, produit recyclé qui présente un intérêt certain par rapport aux matériaux issus des carrières mais que les professionnels ignorent encore trop souvent.

Mme GAILLARD conclut son exposé en indiquant que l'objectif de la mission 5 est de présenter un projet d'extension (analyse juridique, technique et économique) à la Préfecture.

M. CHERON présente ensuite la démarche de certification de la norme ISO 14001 acquise pour l'ISDND.

Le site est certifié depuis le 13 avril 2012 pour une durée de trois ans. Aucune non-conformité n'a été relevée lors de l'audit de certification.

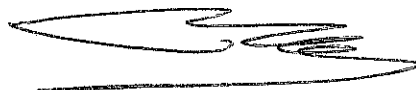
Les détails concernant cette démarche figurent sur la plaquette réalisée par l'entreprise CHARIER DV qui a été transmise avec les convocations à tous les membres de la Clis.

M. CHEVALIER souligne l'intérêt de cette certification qui démontre la qualité et la maîtrise de la gestion du site. Il demande ensuite s'il y a des questions ou observations.

M. MERRIEN note qu'au delà de la maîtrise des coûts de réduction des quantités de déchets, la priorité est l'acquisition foncière et le lancement de la diversification des activités. Il souhaite par ailleurs, poursuivre le dialogue constructif instauré avec tous les acteurs du secteur.

En l'absence d'autres observations, M. CHEVALIER clôture la séance à 17h45.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean CHEVALIER', written over a horizontal line.

Jean CHEVALIER